



Ville de  
Muret

CITADIA

une société  
du groupe  **SCET**  
CONNECTIONS  
NOS TALENTS

- Réponses au PV de synthèse de l'enquête publique



## PLU DE MURET (31)

### Modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme

OCTOBRE 2022

**GROUPEMENT** CITADIA (MANDATAIRE) / EVEN

Cachet & visas :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil  
Municipale du XX/XX/XXXX approuvant la  
modification N°11 du Plan Local d'Urbanisme



une société  
du groupe **scet**

# PROPOSITION DE REPONSE AUX OBSERVATIONS

## OBSERVATION 1

Mr et Mme COSTA souhaitent connaître les modifications du Règlement Écrit concernant leur zone au sujet de la hauteur maximale autorisée pour une clôture en limite séparative. (Obs orale 13/09/22). La hauteur de 1.80m leur convient parfaitement.

⇒ L'observation n'amène pas de réponse particulière de la collectivité

## OBSERVATION 2

Mr Patrick DELFINI (zone UD), comprend la volonté d'uniformiser les clôtures entre propriétaires privés, mais ne comprend pas l'abaissement à 1.80m. Il souhaiterait que 2m soit possible. (Obs orale + registre 23/09/22) :

- ⇒ Le règlement actuel limite, de manière générale, les clôtures à 2 types, soit un mur plein de 1,50m surmonté d'un dispositif à claire voie, soit d'un grillage doublé d'une haie vive, le tout ne dépassant pas les 2m. Le règlement apparaissant très restrictif en termes de dispositifs, il a été fait le choix d'élargir les possibilités afin de s'adapter aux nouveaux dispositifs qui existent désormais sur le marché.
- ⇒ Le nouveau règlement distingue désormais les clôtures sur voie de celles sur limite. Pour les secondes, seule la hauteur est limitée de manière uniforme à 1,80m, mais le type de clôture n'est plus limitatif.
- ⇒ Le choix a été fait de privilégier la diversité des dispositifs tout en maintenant une hauteur de 1,80m, qui semble raisonnable en termes de protection de l'intimité.

## OBSERVATION 3

Mme Raphaëlle FELTRIN, demande la création d'une piste cyclable ou d'une pente sans marches le long du chemin piétonnier qui dessert le quartier Brioude au quartier du Barry-groupe scolaire, le long de la RD12, côté route d'EAUNES, jusqu'au groupe scolaire du Barry, indiquant que les enfants à vélo ou à trottinette, ne peuvent emprunter la D12 en virage entre Brioude et le groupe scolaire, en raison de sa dangerosité et du trafic routier. (courriel du 20/09/22).

- ⇒ Une étude est actuellement en cours au niveau du Muretain Agglo, dans le cadre du schéma directeur des pistes cyclables, dont le cheminement existant en question, fait partie. L'objectif est de trouver une solution technique la plus appropriée, pour améliorer la liaison Chemin de Brioudes avec le quartier Barry/Jean Lestrade, tout en tenant compte des contraintes topographiques du secteur.
- ⇒ La mise en place d'un emplacement réservé n'apparaît pas nécessaire si ce cheminement reste en lieu et place de l'actuel, s'agissant d'ores et déjà d'un chemin rural, cependant si un nouveau scénario devait être retenu, un emplacement réservé

pourra être prévu dans le cadre de la procédure de révision du PLU actuellement en cours.

## OBSERVATION 4

Mr Arnaud DESPAX souhaite rappeler l'importance de la conservation et préservation des terres agricoles, des espaces naturels et de la biodiversité, en particulier dans la vallée fertile de la Garonne estimant que tout projet d'artificialisation des sols doit justifier de sa pertinence au regard des enjeux actuels en matière de catastrophe écologique, comme de potentiel alimentaire des sols cultivables pour que l'urbanisme soit au service durable des êtres humains, en accord avec ce qui permet leurs conditions d'existence. (registre papier le 12/10/22).

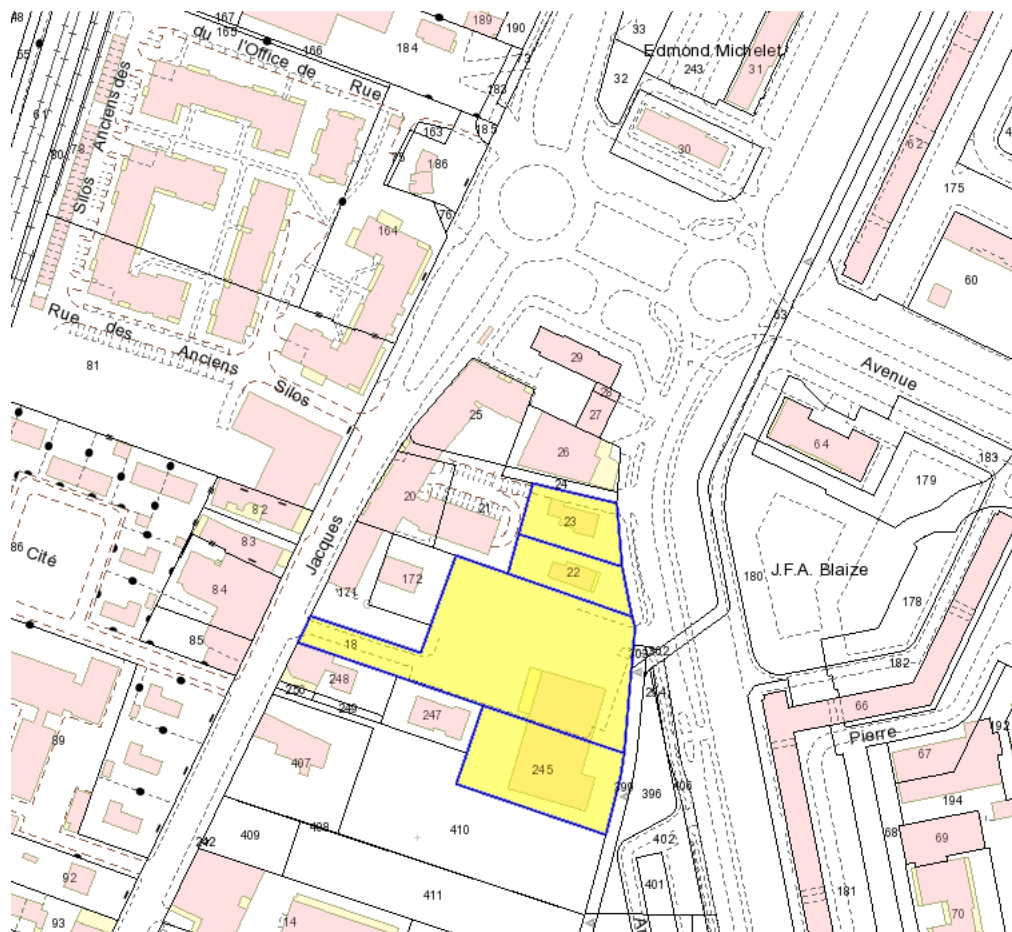
⇒ L'observation n'amène pas de réponse particulière de la collectivité

## REMARQUE CE 1

L'extension de la zone UBb, avenue de l'Europe :

Cette extension concerne 6 parcelles. Appartiennent-elles toutes au supermarché Lidl ?

⇒ Actuellement 4 parcelles sur 6 appartiennent LIDL, seules 2 (AS n°24 et 26) sont propriété de la Société Civile Immobilière Le Jet D'eau.



## REMARQUE CE 2

L'ER8 qui prévoit la création d'une piste cyclable le long de la route d'EAUNES (RD12) devrait permettre aux cycles une voie sécurisée au sortir de la rue Jean DABADIE.

a) S'agissant d'une route départementale avez-vous connaissance de la période approximative de réalisation ?

Cet ER, sur la partie communale, emprunterait le chemin rural qui traverse le coteau boisé, permettant un raccourci notable. Or, ce tronçon, s'il est parfaitement bien aménagé pour les piétons, se trouve quasi exclusivement constitué de marches (voir ci-dessous). Il est donc inutilisable en l'état par les cycles, et serait même très dangereux pour une utilisation piétons/cycles en raison de son étroitesse et forte pente.

b) Qu'en pensez-vous ? et qu'en est-il ? notamment pour la sécurisation des enfants et jeunes se rendant à vélo dans les établissements scolaires (école élémentaire le Barry et lycée Pierre d'Aragon)

- ⇒ En lien avec l'observation n°3, la collectivité apporte la même réponse sur cet remarque, à savoir :
- ⇒ Une étude est actuellement en cours au niveau du Muretain Agglo, dans le cadre du schéma directeur des pistes cyclables, dont le cheminement existant en question, fait partie. L'objectif est de trouver une solution technique la plus appropriée, pour améliorer la liaison Chemin de Brioudes avec le quartier Barry/Jean Lestrade, tout en tenant compte des contraintes topographiques du secteur.
- ⇒ La mise en place d'un emplacement réservé n'apparaît pas nécessaire si ce cheminement reste en lieu et place de l'actuel, s'agissant d'ores et déjà d'un chemin rural, cependant si un nouveau scénario devait être retenu, un emplacement réservé pourra être prévu dans le cadre de la procédure de révision du PLU actuellement en cours.



Tout renseignement complémentaire  
peut être obtenu auprès de :

**Théo PARET**  
**CITADIA Conseil**  
**Agence Sud-Ouest**  
[tparet@citadia.com](mailto:tparet@citadia.com)

## CONTACT



### Agence ÎLE-DE-FRANCE

52, rue Jacques Hillairet, 75012 PARIS  
01.53.46.65.05.

### Agence GRAND-OUEST

18, rue de Rennes, 49000 ANGERS  
09.65.10.52.24.

### Agence ATLANTIQUE

45 rue Sainte-Colombe, 33000 BORDEAUX  
05.57.99.69.28.

### Agence RHÔNE-ALPES

Immeuble le Dauphiné Part Dieu,  
78, rue de la Villette, 69003 LYON  
09.72.46.52.02.

### Agence PROVENCE-LANGUEDOC

120, rue Jean Dausset,  
Bâtiment Technicité-Agroparc, 84000 AVIGNON  
04.84.94.00.94.

### Agence MÉDITERRANÉE

45, rue Gimelli, 83000 TOULON  
04.94.18.97.18.

### Agence SUD-OUEST

12 rue Edouard Branly, 82000 MONTAUBAN  
05.63.92.11.41.

 [www.facebook.com/citadiaconseil](http://www.facebook.com/citadiaconseil)

 [twitter.com/Citadia](https://twitter.com/Citadia)



# CITADIA

[www.citadia.com](http://www.citadia.com)